

## Newsletter Caf de la Haute-Marne - Partenaires

AOÛT 2020 - NUMÉRO 8 |

La Newsletter Partenaires vous informe régulièrement des dernières mesures mises en place par la Caf. N'hésitez pas à partager ces informations !

*Retrouvez la lettre partenaires sur le Caf.fr rubrique Partenaires*

### Un nouveau règlement intérieur d'action sociale

Afin d'accompagner les allocataires les plus fragilisés et subissant les impacts directs de la crise sanitaire et du déconfinement, le Conseil d'administration a décidé de modifier les conditions d'accès aux aides financières individuelles pour 2020.

Des aides pour l'amélioration de l'habitat, pour aider les jeunes dans leur projet professionnel ou pour faire une activité sont accessibles pour les familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 800 euros.

Pour en savoir plus, **vous pouvez consulter le règlement intérieur sur :**

[www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-haute-marne/offre-de-service](http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-haute-marne/offre-de-service)

ou **rendez vous le 27 août à 14h pour un webinar organisé par la CAF de la Haute-Marne.**

Vous pouvez vous inscrire à l'adresse mail suivante : [secretariat-direction.cafchaumont@caf.cnafmail.fr](mailto:secretariat-direction.cafchaumont@caf.cnafmail.fr)



Contact partenaires : [action-sociale.cafchaumont@caf.cnafmail.fr](mailto:action-sociale.cafchaumont@caf.cnafmail.fr)

# Versement de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

Pour la rentrée 2020, le montant de l'allocation de rentrée scolaire (Ars) est exceptionnellement augmenté de 100 euros par enfant. Versée le 18 août par les Caf, cette aide permet d'assumer certaines dépenses liées à la rentrée des classes.

Âges	Montants 2019	Montants 2020
6-10 ans	369,95 €	469,97 €
11-14 ans	390,35 €	490,39 €
15-18 ans	403,88 €	503,91 €



Pour les enfants entre 6 et 15 ans, la Caf verse automatiquement l'Allocation de Rentrée Scolaire. Pour les enfants entre 16 et 18 ans, les parents doivent confirmer en ligne (sur l'espace Mon Compte ou sur l'appli mobile « Caf – Mon Compte ») que leur enfant est toujours scolarisé, étudié ou en apprentissage à la rentrée 2020.

## Aides exceptionnelles aux structures

**Rappel** : vous avez jusqu'au 7 septembre 2020 pour compléter le questionnaire SPHINX permettant de calculer le montant versé au titre des aides exceptionnelles à la fermeture et à la reprise d'activité.

La complétude du questionnaire Sphinx et l'exactitude des données sont indispensables à la Caf de la Haute-Marne pour calculer le montant des aides exceptionnelles accordées à votre structure.

## De nouveaux appels à projets !

**Eaje, ALSH , partenaires porteur d'action en lien avec la parentalité...**

**Ces appels à projet vous intéressent ! La date de limite de retour est le 10 septembre 2020.**

Tous les appels à projets sont disponibles sous [caf.fr](http://caf.fr), rubrique Partenaires, Partenaires locaux, Accueil Partenaires Locaux

- Aide à l'investissement - Etablissements d'accueil du jeune enfant 2020  
Cet appel à projet vise à accompagner les structures dans la création, l'aménagement et la rénovation des équipements et locaux et ainsi améliorer la qualité de l'accueil
- Aide à l'investissement - Accueil de Loisirs sans Hébergement 2020  
Cet appel à projet vise à accompagner les structures dans la création, l'aménagement et la rénovation des équipements et locaux et ainsi améliorer la qualité de l'accueil
- Aide à l'investissement - Actions itinérantes Parentalité 2020  
Cet appel à projet vise à améliorer la qualité de service proposée par des structures, dispositifs ou actions relevant des champs d'intervention de la Caf au titre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) et Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP). Il s'agit de favoriser des projets d'actions itinérantes dans l'objectif de valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants.